

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



www.journal-officiel.gouv.fr

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Fondations partenariales

Annonce n° 1345

92 - Hauts-de-Seine

ASSOCIATIONS SYNDICALES DE PROPRIÉTAIRES

Rectificatifs relatifs aux modifications

Déclaration à la préfecture des Hauts-de-Seine

ASSOCIATION FONCIÈRE URBAINE LIBRE POINT DU JOUR C2 " LE MAIL "

Nouvel objet : l'association a pour mission d'intérêt général d'assurer l'unité fonctionnelle et la conservation de l'ensemble immobilier ; elle a, en particulier, les objets suivants : l'entretien et la réparation des structures porteuses de l'ensemble immobilier ; la gestion, l'entretien, la réparation et éventuellement le remplacement de tous, biens ou volumes et les ouvrages (y compris les éléments assurant l'étanchéité et le drainage de l'ensemble immobilier) et les équipements présentant un intérêt collectif pour tous les propriétaires de l'ensemble immobilier ou certains d'entre eux ; la souscription de toutes polices d'assurances pour couvrir d'une part, les membres de l'association et les tiers et, d'autre part, les ouvrages et équipements dont l'association a la charge, des conséquences de tous troubles ou sinistres susceptibles d'affecter ces ouvrages et équipements ; la propriété de biens immobiliers ou volumes et de certains ouvrages et espaces d'intérêt collectif ; la gestion et notamment la mise en location de volumes lui appartenant ; l'établissement de tout règlement de jouissance des éléments d'usage ou d'intérêt Collectif ; et généralement, l'accomplissement de toutes les opérations concourant directement ou indirectement à la réalisation de cet objet ; étant précisé que : l'association réalisera son objet ci-dessus défini, qu'elle ait ou non la propriété des ouvrages et équipements dont elle a la charge ; en outre, l'Association disposera d'un droit d'accès dans les locaux ou espaces appartenant à ses membres pour faire réaliser par ses préposés ou entreprises les travaux nécessités par l'accomplissement de l'objet social

Modifications statutaires : articles 3 et 10

Siège social : 167, quai de la bataille de Stalingrad, BNP Parisbas Realestate, 92867 Issy les Moulineaux Cedex

Date de délivrance du récépissé : 10 décembre 2019

(Cette insertion rectifie l'annonce n° 1563, parue au *Journal officiel* n° 52, du 28 décembre 2019)